Initiatives ministérielles

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal est différé.

Le prochain groupe comprend les motions nos 35 et 36, qui seront mises aux voix séparément.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

Motion no 35

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 25, en retranchant les lignes 4 à 6, page 20, et en les remplaçant par ce qui suit:

«au présent article se prescrit par trente-six mois à compter de la date où elles ont pris naissance ou, dans les cas où la Commission est d'avis qu'une infraction prévue à l'article 33(1) a été commise, à compter de la date où la Commission a pris connaissance de l'infraction.»

M. Ron Fisher (Saskatoon-Dundurn) propose:

Motion no 36

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 25, en ajoutant à la suite de la ligne 10, page 20, ce qui suit:

(6) Il peut être interjeté appel en vertu de l'article 79 ou 80 en ce qui concerne tout remboursement prévu au présent article. Le conseil arbitral saisi d'une affaire de remboursement tient aussi compte de la situation financière du prestataire.

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion n° 35. Plaît à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote inscrit est différé.

Le vote suivant porte sur la motion n° 36. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote inscrit est différé.

Nous passons maintenant à la motion n° 36A qui fera l'objet d'un vote distinct.

Mme Joy Langan (Mission-Coquitlam) propose:

Motion no 36A

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 26,

a) en retranchant les lignes 20 et 21, page 20, et en les remplaçant par ce qui suit:

«sien, au titre de la»

b) en retranchant les lignes 35 et 36, page 20, et en les remplaçant par ce qui suit: «rémunération, à un»

c) en retranchant les lignes 7 et 8, page 21, et en les remplaçant par ce qui suit:

«la rémunération»

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.